

12/05/2016

Dentexia

Les « sans dents » donnent de la voix



Le 9 mai, les « sans dents », comme se surnomment eux-mêmes les victimes des centres low-cost Dentexia, s'étaient donné rendez-vous à Lyon, Chalon-sur-Saône et Paris pour manifester publiquement leur mécontentement et leur inquiétude. Quelques dizaines à Paris et Chalon, ils étaient près de 200 Place Bellecour à Lyon. Réunis par le « Collectif contre Dentexia » qui agrège désormais 2 200 victimes, ils réclament l'intervention du gouvernement et la mise en place d'un fonds pour indemniser les victimes qui, pour la plupart, ont payé leurs soins d'avance sans les recevoir et voudraient bien les terminer.

Cela fait maintenant deux mois que les centres dentaires Dentexia ont été placés en liquidation judiciaire. Et si les ARS des régions concernées (Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté) ont mis en place des numéros verts pour guider les victimes dans leurs démarches, le ministère de la Santé n'a, lui, pris aucune initiative sur ce dossier, attendant probablement les conclusions (fin juin, en principe) du rapport de la mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qu'il a saisie le 29 avril ([lire ici](#)).

Aucune marche à suivre

Que faire aujourd'hui face à un patient Dentexia qui se présente au cabinet ? Les avis divergent côté syndical. « Les responsables publics nationaux et locaux ne peuvent plus continuer à se renvoyer « des échanges informels » et des projets de rapports alors que l'état de santé des victimes se détériore chaque jour un peu plus », déplore la CNSD qui propose depuis le 9 mai sur son site internet « un canevas pratique et un formulaire adapté pour établir un bilan clinique individuel et un relevé de constatations pour chaque victime qui les consulte ». Le syndicat évalue ce bilan clinique à 75 € hors examens complémentaires et demande aux ARS et à l'Assurance maladie de le prendre en charge. Position diamétralement opposée à la FSDL. « Nous devons mettre les pouvoirs publics en face de leurs responsabilités ! Ce n'est pas aux libéraux de payer l'ardoise d'un scandale que nous dénonçons depuis sept ans », estime le syndicat le 7 mai. Il propose « d'adresser immédiatement les patients qui posent problème (infection, douleur, paresthésie, implants « anormaux ») aux hôpitaux publics en exigeant que l'Hôpital rédige le CMI (Certificat Médical Initial) et assure le suivi des implants ou leur dépose. Inscrire sur le courrier : « Nous vous laissons réaliser le CMI, et les soins que vous jugerez nécessaires sur les implants... ».

Il serait temps que le ministère de la Santé donne à tous, patients floués comme praticiens, la marche à suivre...